



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-001991I0-DE

E X T R A I T N°001991
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

AQUITANIS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

REUNION DU BUREAU DU 18 SEPTEMBRE 2026

N° de Rapport : 26-084

Code direction : DG

Nom du référent : JL. GORCE

Nom du rapporteur : JL. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 24 JUIN 2026

Le mercredi 24 juin 2026, le Bureau d'aquitanis a tenu réunion à 14h30, au sein du Siège situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 24 JUIN 2026

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;

Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 24 juin 2026.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-00199210-DE

E X T R A I T N°001992
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

AQUITANIS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

REUNION DU BUREAU DU 18 SEPTEMBRE 2026

N° de Rapport : 26-085

Code direction : DG

Nom du référent : JL. GORCE

Nom du rapporteur : JL. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 03 JUILLET 2026

Le vendredi 03 juillet 2026, le Bureau d'aquitanis a tenu réunion à 16h00, au sein du Siège situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 03 JUILLET 2026

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;

Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 03 juillet 2026.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-001993I0-DE

E X T R A I T N°001993
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

II. DELIBERATION : BORDEAUX LES AUBIERS-TRAVAUX DE DEMOLITION DE LA BIBLIOTHEQUE-DEMANDE AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION VILLE DE BORDEAUX-AQUITANIS

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité en vertu des délégations de signature en vigueur, à signer la convention définissant les modalités de réalisation et de remboursement des travaux de démolition des extensions de la bibliothèque des Aubiers à Bordeaux.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-001994I0-DE

E X T R A I T N°001994
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : OPE-109-10902-LORMONT BOIS FLEURI GENICART
GENICENTRE-PUBLICATION CONVENTION ENEDIS PREVOYANT L'IMPLANTATION
D'UNE LIGNE SOUTERRAINE**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité en vertu des délégations de signature en vigueur, à signer l'acte notarié de régularisation de la convention de servitudes, avec faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-00199510-DE

E X T R A I T N°001995
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : OPE-AYTRE-ZAC BONGRAINE-DEMANDE D'AUTORISATION
D'ACQUISITION DE LA PROPRIETE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA
ROCHELLE (PHASE 2)**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer le sous-seing ainsi que l'acte authentique d'achat correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-00199610-DE

E X T R A I T N°001996
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : BASSENS 9/9BIS PLACE EDOUARD HERRIOT- DEMANDE
AUTORISATION VENTE A BORDEAUX METROPOLE**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu les articles R421-16 et 18 du code de la construction et de l'habitation :

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que le résultat du vote est le suivant :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer la promesse de vente, puis l'acte authentique de vente correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-00199710-DE

E X T R A I T N°001997
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-00199810-DE

E X T R A I T N°001998
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : CESSIION A L'OPERATEUR NATIONAL DE VENTE-ACTION
LOGEMENT (ONV) DE LA RESIDENCE LE CLOS DU MONTEIL A PESSAC**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les articles L 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la Convention partenariale signée entre l'ONV et Aquitanis le 23 septembre 2025,

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le directeur général ou tout autre directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte authentique de vente de la résidence LE CLOS DU MONTEIL à PESSAC, au prix énoncé, avec si besoin la constitution de servitudes liées aux découpes foncières, le tout avec faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire assistant aquitanis ou désigné pour recevoir l'acte.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le directeur général ou tout autre directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer le protocole de coopération public-public pour la résidence LE CLOS DU MONTEIL, ledit protocole devant être soumis au contrôle et à l'approbation de Monsieur le préfet de la Gironde et annexé à l'acte authentique de vente.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260918-00199910-DE

E X T R A I T N°001999
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

- ✓ Lancer l'ensemble des diagnostics préalables aux travaux de réhabilitation,
- ✓ Demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- ✓ Procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- ✓ Signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- ✓ Demander les subventions, et signer les conventions s'y rapportant,
- ✓ Négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- ✓ Solliciter auprès de Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et signer la convention s'y rapportant,
- ✓ Signer les avenants à la/les conventions à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-00200010-DE

E X T R A I T N°002000
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

II. DELIBERATION : OPE 704-BASSENS-RESIDENCE YVES MONTAND-DEMANDE D'AUTORISATION DE REGULARISATION FONCIERE AVEC LA COMMUNE DE BASSENS

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer le sous-seing ainsi que l'acte authentique d'acquisition correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-00200110-DE

E X T R A I T N°002001
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

II. DELIBERATION : DEMANDE DE VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION - CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SOCIALE, D'UNE PENSION DE FAMILLE ET ACQUISITION EN VEFA DE 2 PLACES DE STATIONNEMENT AERIENNES – 37 RUE D'EYSINES, MERIGNAC

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement de la pension de famille et de la résidence sociale, y compris l'acquisition de deux places de stationnement aériennes.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur à :

- signer les conventions nécessaires au bon fonctionnement du projet y compris une convention de partenariat avec Bouygues Immobilier si nécessaire,
- demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur, et signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- demander les subventions, négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter auprès de Bordeaux Métropole, la garantie desdits emprunts et signer la convention s'y rapportant,
- signer la convention à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-00200210-DE

E X T R A I T N°002002
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

II. DELIBERATION : VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION - ACQUISITION D'ENVIRON 12 LOGEMENTS COLLECTIFS – AVENUE DE LEMY - TRESSSES

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260918-00200310-DE

E X T R A I T N°002003
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION -ACQUISITION
D'ENVIRON 17 LOGEMENTS COLLECTIFS et 17 PLACES DE STATIONNEMENT –
DOMAINE DE NOHANT – 3 ALLEE GEORGE SAND, BORDEAUX**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-00200410-DE

E X T R A I T N°002004
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : 13, RUE DE FONTANILLE A PAREMPUYRE – AUTORISATION
D'ACQUISITION D'ENVIRON 13 LOGEMENTS INDIVIDUELS ET DE 13 PLACES DE
STATIONNEMENT DONT 5 GARAGES PRIVATIFS**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu les articles R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le prix de revient et le plan de financement.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer le contrat de réservation avec le promoteur ou toute autre société spécialement constituée pour cette opération ainsi que l'acte authentique d'achat, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-00200510-DE

E X T R A I T N°002005
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION - ACQUISITION
D'ENVIRON 73 LOGEMENTS COLLECTIFS EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE - CHEMIN DES
CHEMINOTS -ZAC ST JEAN BELCIER -BORDEAUX**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement de cette opération.



A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 septembre 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260918-00200610-DE

E X T R A I T N°002006
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 18 septembre 2026

Aujourd'hui, le **vendredi dix huit septembre deux mille vingt six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la vice présidence de Mme Fatiha BOZDAG.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Isabelle BERRIE,
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

II. DELIBERATION : DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION D'ENVIRON 80 LOGEMENTS – 682 COURS DE LA LIBERATION – A TALENCE -

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le prix de revient et le plan de financement.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur à signer le contrat de réservation et la promesse de vente ainsi que les actes authentiques de vente correspondants, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.